

se réduisaient à soixante-quatre chevaux , et cinq cent soixante-neuf bêtes à cornes. Toute la culture consistait en trois sucreries et cinquante-deux indigoteries.

Tout changea de face vers l'an 1714 ; et ce changement fut l'ouvrage de la Martinique. Cette île jetait alors les fondemens d'une splendeur qui devait étonner toutes les nations. Elle envoyait à la France des productions immenses , dont elle était payée en marchandises précieuses , qui la plupart étaient versées sur les côtes espagnoles. Ses bâtimens touchaient en route à la Grenade pour y prendre des rafraîchissemens. Les corsaires marchands qui se chargeaient de cette navigation apprirent à cette île le secret de sa fertilité. Son sol n'avait besoin que d'être mis en valeur. Le commerce rend tout facile. Quelques négocians fournirent les esclaves et les ustensiles pour élever des sucreries. Un compte s'établit entre les deux colonies. La Grenade se libérait peu à peu avec ses riches productions ; et la solde entière allait se terminer, lorsque la guerre de 1744 , interceptant la communication des deux îles , arrêta les progrès de la plus importante culture du Nouveau-Monde. Alors furent plantés des cotonniers, des cacaoyers, surtout des cafiers, qui acquirent durant les hostilités l'accroissement nécessaire pour donner des fruits abondans. La paix de 1748 ne fit pas abandonner ces arbres utiles ; mais les cannes furent de nouveau pous-

sées avec une ardeur proportionnée à leur importance. Des malheurs trop mérités privèrent bientôt la métropole des grands avantages qu'elle se promettait de sa colonie.

La rage de jouir avant le temps et sans mesure ; cette maladie qui a gagné le gouvernement d'une nation , digne pourtant d'être aimée de ses maîtres ; cette prodigalité qui moissonne quand il faudrait semer, qui détruit d'une main le passé, de l'autre l'avenir , qui sèche et dévore le fonds des richesses par l'anticipation des revenus ; ce désordre qui résulte des besoins où le défaut de principes et d'expérience ne manque jamais de réduire un état qui n'a que des forces sans vues et des moyens sans conduite ; l'anarchie qui règne au timon des affaires, la précipitation, la brigue subalterne, le vice ou le manque de projets ; d'un côté, la hardiesse de tout faire impunément, et de l'autre la crainte de parler, même pour le bien public ; ce concours de maux, qui s'entraînent de loin, fit passer la Grenade au pouvoir de la Grande-Bretagne, qui fut maintenue dans sa conquête par le traité de 1763.

Les Anglais n'y débutèrent pas heureusement. Un grand nombre d'entre eux voulurent avoir des plantations dans une île dont on s'était fait d'avance la plus haute idée ; et dans leur enthousiasme ils les achetèrent beaucoup au-dessus de leur valeur réelle. Cette fureur, qui expulsa d'anciens colons habitués au climat, fit sortir de la

xxii.
Événemens
arrivés dans
la Grenade
depuis
qu'elle est
tombée sous
la domina-
tion britan-
nique.

métropole trente-cinq ou trente-six millions de livres. A cette imprudence succéda une autre imprudence. Les nouveaux propriétaires, aveuglés sans doute par l'orgueil national, substituèrent de nouvelles méthodes à celles de leurs prédécesseurs. Ils voulurent changer la manière de vivre des esclaves. Par leur ignorance même attachés plus fortement à leurs habitudes que le commun des hommes, les nègres se révoltèrent. Il fallut faire marcher des troupes et verser du sang. Toute la colonie se remplit de soupçons. Des maîtres qui s'étaient jetés dans la nécessité de la violence craignirent d'être brûlés ou assassinés dans leurs habitations. Les travaux languirent, furent même interrompus. Le calme se rétablit enfin; mais un nouvel orage le suivit de près.

C'est un principe reçu dans la Grande-Bretagne, que les pays conquis ne tombent sous l'inspection du parlement qu'après lui avoir été soumis par une proclamation royale; qu'au monarque seul appartient le droit de régler leur constitution, et que sa prérogative s'étend jusqu'à pouvoir la changer, après même en avoir fait le domaine de la nation. Aussi la Grenade n'eut-elle pas été plus tôt assurée à l'Angleterre par les traités, que Georges III y établit, sans le concours d'aucune autre puissance, le régime qui, dans les colonies comme dans la métropole, exclut des fonctions publiques ceux des citoyens qui ne sont pas de la religion dominante. Mais, averti que ses nouveaux

sujets étaient vexés et très-vexés sous prétexte de leur culte, il voulut que dans la suite les catholiques romains, ainsi que les anglicans, fussent admis dans le corps législatif, dans les tribunaux, dans le conseil, dans toutes les parties du gouvernement. Ce nouvel ordre de choses trouva beaucoup de contradicteurs dans l'un et l'autre hémisphère. Cependant il n'y eut point de réclamation formelle, parce que le chef de l'état n'avait fait que ce qu'il était en droit de faire.

La prédilection que Georges III avait montrée pour les Français devenus ses sujets lui fit penser que ses volontés ne trouveraient aucune opposition dans un établissement où ils formaient encore le plus grand nombre. Dans cette confiance, il ordonna qu'on y perçût, à la sortie des productions, les quatre et demi pour cent que toutes les îles britanniques, excepté la Jamaïque, avaient très-anciennement accordés dans un accès de zèle. On lui contesta ce pouvoir. La cause fut plaidée solennellement, et la décision ne fut pas favorable au monarque.

Cette victoire enfla le cœur des colons. Pour accélérer les cultures, ils avaient fait de gros emprunts aux capitalistes de la métropole. Ces dettes, qui s'élevaient à 50,000,000 de livres, ne furent pas acquittées à leur échéance. Les prêteurs s'armèrent du glaive de la loi qui les autorisait à saisir les plantations hypothéquées, à les faire vendre publiquement, et à en exiger après huit

mois la valeur entière. Cette sévérité répandit la consternation. Dans son désespoir, le corps législatif de l'île porta, le 6 juin 1774, un bill qui partageait en cinq paiemens le prix de l'acquisition, et qui reculait jusqu'à trente-deux mois le dernier terme. Le motif secret de cet acte singulier était sans doute de mettre les débiteurs à portée de se rendre adjudicataires de leurs propres biens, et de leur procurer par ce moyen des délais qu'ils auraient vainement attendus de la commisération de leurs créanciers.

Une entreprise si hardie souleva l'Angleterre entière. On y fut généralement blessé qu'une très-faible partie de l'empire se crût en droit d'anéantir des engagements contractés sous la disposition d'une loi universelle dans la bonne foi du commerce. Cette indignation fut partagée par les îles mêmes de l'Amérique, qui comprirent bien qu'il n'y aurait plus de crédit à espérer, si la confiance n'avait plus de base. Les Bretons de l'Ancien et du Nouveau-Monde unirent leurs voix pour presser la puissance suprême de repousser sans délai cette grande brèche faite au droit imprescriptible de la propriété; et le parlement, quelle que dût être la détresse d'une si précieuse acquisition, pensa comme les peuples.

En 1771 et en 1775, Saint-Georges, le principal entrepôt des ventes et des achats de la Grenade, fut réduit en cendres par des incendies effroyables. On a beaucoup varié sur l'étendue

de la perte que cette calamité répétée causa à la colonie et à la métropole; mais tous les témoignages se réunissent pour assurer qu'elle fut immense.

Les fortunes que ces malheurs avaient dérangées commençaient à peine à se réparer lorsque le gouvernement de la colonie ordonna l'établissement des milices telles que les avaient toutes les autres îles du Nouveau-Monde. Les habitans, la plupart Français, assemblés en corps de nation, rejetèrent opiniâtrément pendant dix-huit mois un bill si sage. Il fallut recourir à la loi martiale et au canon pour vaincre une résistance qu'aucun motif raisonnable ne pouvait justifier.

De tels défenseurs ne devaient pas rendre de grands services. Aussi les forces de terre et de mer de la cour de Versailles n'eurent-elles qu'à se présenter au mois de juillet 1779 pour rendre à leur patrie une possession qui en avait été assez récemment démembrée. Sous ces nouveaux maîtres la colonie tomba dans une sorte de langueur, mais pour reprendre son activité après qu'en 1783 elle eut été restituée à la domination dont quatre ans auparavant le sort des armes l'avait arrachée.

La Grenade, qui a vingt et une lieues de circonférence, est coupée dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes d'où sortent de grands et nombreux ruisseaux, qui ne se perdent dans l'Océan qu'après avoir fait tourner des moulins très-multipliés, et porté la fertilité dans les

campagnes qu'ils parcourent. Peu de terres dans le Nouveau-Monde sont comparables à celles de cet établissement qui bordent les rivages de la mer. C'est à l'heureux mélange d'argile, de sable et de terre vierge qu'elles doivent leur supériorité. Aussi sont-elles généralement couvertes de cannes à sucre, dont les rejetons, après trois à quatre riches coupes, sont encore très-productifs. Malheureusement le sol se détériore à mesure qu'on avance dans le pays, et il devient si absolument argileux au pied des montagnes, que très-souvent il s'y refuse à toute espèce de culture. C'est une opinion généralement reçue parmi les bons observateurs, que, des quatre-vingt mille arpens de friches quaranté mille sont de première qualité, vingt mille d'un ordre inférieur, et vingt mille qui couvrent à peine les dépenses qu'ils exigent, et que pour cette raison il faudra bientôt abandonner.

Avant que la colonie fût devenue propriété britannique, sa population se réduisait à seize mille noirs et à un nombre de blancs proportionné. Sous ses nouveaux maîtres, elle compte six cents Français de tout sexe et de tout âge, sept à huit cents Anglais, douze cents hommes de couleur libres, trente-sept à trente-huit mille esclaves.

Les soins réunis des oppresseurs et des opprimés font naître cinquante mille quintaux de sucre terré, cent cinquante mille quintaux de sucre brut, vingt mille quintaux de café, treize mille

quintaux de coton, cinq mille quintaux de cacao, trente-cinq mille livres pesant d'indigo, huit à neuf mille boucauds de rum. Mais, dans ces produits sont compris quatre mille quintaux de sucre brut, soixante quintaux de café, douze mille quintaux de coton, sept mille livres pesant d'indigo, deux cents boucauds de rum, qu'une douzaine d'ilots connus sous le nom de *Grenadins* ont versés dans les magasins de l'île principale dont ils dépendent.

L'extraction de ces denrées, formant quarante mille tonneaux, occupe cent trente navires expédiés d'Europe et montés par deux mille cinq cents hommes d'équipage. Ce cabotage, propre à l'île, se fait par six cents matelots blancs ou noirs.

L'importance de la Grenade ne se réduit pas à la seule richesse de son sol. Sa proximité du continent lui donne la facilité d'en tirer les bœufs, les mulets, les chevaux nécessaires à sa subsistance, à sa culture et à ses manufactures. Il lui est aisé d'ouvrir avec les Espagnols plus ou moins voisins un commerce interlope que les mauvaises lois de la Castille doivent rendre très-avantageux. Sa position la met à l'abri des ouragans et des coups de vent trop souvent funestes à cette partie du Nouveau-Monde. On ne connaît pas de côtes plus nettes que les siennes, ni qui offrent un plus grand nombre de bonnes rades aux navigateurs. Saint-Georges, chef-lieu de la colonie, possède en particulier un port si parfait, que cinquante

vaisseaux de ligne y peuvent mouiller sans même jeter l'ancre, et y entrer, en sortir dans tous les temps. La citadelle, très-régulièrement construite, quoique trop petite, qui le défend, est à la vérité dominée par deux mornes escarpés; mais, en fortifiant les hauteurs, elle sera susceptible d'une résistance assez longue pour donner aux secours le temps d'arriver.

La réunion de tant d'heureuses circonstances avait fait pencher le gouvernement britannique à placer à la Grenade la protection qu'il doit aux possessions qu'il a dans ces parages. Quels qu'aient été leurs motifs, les colons de l'île ont montré un grand éloignement pour ce nouveau plan. Si le ministère continue à écouter ces répugnances, sa place d'armes sera toujours à Antigoa.

Antigoa, qui a une forme circulaire, et environ vingt milles de long, fut trouvée tout-à-fait déserte par le petit nombre de Français qui s'y réfugièrent, lorsqu'en 1628 ils furent chassés de Saint-Christophe par les Espagnols. Le défaut de sources, qui sans doute avait empêché les sauvages de s'y établir, en fit sortir les nouveaux réfugiés aussitôt qu'ils purent regagner leurs premières habitations. Quelques Anglais, plus entreprenans que les Français et les Caraïbes, se flattèrent de surmonter ce grand obstacle en recueillant dans des citernes l'eau de pluie; et ils s'y fixèrent. On ignore en quelle année précisément fut commencé cet établissement: mais il

est prouvé qu'au mois de janvier 1640 on y voyait une trentaine de familles.

Ce nombre n'était guère augmenté lorsque le lord Willoughby, à qui Charles II venait d'accorder la propriété d'Antigoa, y fit passer à ses frais, en 1666, un assez grand nombre d'habitans. Le tabac, l'indigo, le gingembre, qui seuls les occupaient, ne les auraient jamais vraisemblablement enrichis, si le colonel Codrington n'eût porté en 1680 dans l'île, qui était rentrée au domaine de la nation, une source de prospérité par l'introduction du sucre. Celui qu'elle produisit d'abord fut noir, âcre et grossier. On le dédaignait en Angleterre; et il ne trouvait des débouchés qu'en Hollande et dans les villes anséatiques, où il se vendait beaucoup moins que celui des autres colonies. Le travail plus opiniâtre, l'art, plus ingénieux que la nature n'est rebelle, donnèrent avec le temps à cette denrée ce qui lui manquait de prix et de perfection. L'ambition de tous fut alors de la multiplier.

Plusieurs de ceux qui avaient élevé leur fortune sur cette heureuse base voulurent aller jouir dans leur patrie originaire des richesses qu'ils avaient acquises. Cette émigration pouvait diminuer les prospérités. Pour l'arrêter, l'assemblée de l'île imagina de mettre une taxe sur tous ceux de ses propriétaires qui résideraient en Europe: mais la métropole annula un règlement qui blessait ouvertement la liberté individuelle. Alors la colonie

ordonna que les cultivateurs auraient à l'avenir sur leurs plantations un blanc ou deux blanches pour chaque trentaine de noirs. Cette loi, qui fut adoptée par plusieurs autres îles, n'est guère observée, parce qu'il en coûte moins cher pour la violer que pour entretenir des êtres libres dont les soins ne sont pas indispensables. Aussi les amendes réglées pour en punir la transgression sont-elles devenues une des plus grandes ressources du trésor public de cet établissement.

Son corps législatif a quelquefois montré un courage remarquable. Les îles anglaises n'ont point de monnaies qui leur soient propres. Celles qu'on y voit circuler sont toutes étrangères. La métropole crut en devoir régler la valeur au commencement du siècle. Cet arrangement fut jugé contraire à l'intérêt de la colonie, qui les établit elle-même sur un pied plus haut. Il était raisonnable de penser que le parlement annulerait un acte si contraire à son autorité. Les avocats s'engagèrent, si cet événement arrivait, de ne jamais prêter leur ministère à aucun de ceux qui auraient refusé de prendre les espèces au prix fixé par l'assemblée.

Une autre occasion développa encore mieux l'esprit qui régnait à Antigoa. Son gouverneur, le colonel Pach, bravant également les lois, les mœurs et les bienséances, ne connaissait ni frein ni mesure. La colonie demanda et obtint son rappel. Comme il ne se disposait pas à partir,

plusieurs des plus considérables habitans allèrent lui faire de très-vives représentations sur cette espèce de désobéissance. Ses gardes les repoussent avec brutalité. On prend les armes. Le tyran est attaqué dans sa maison, et meurt percé de mille coups. Son cadavre, jeté nu dans la rue, est mutilé par ceux dont il avait déshonoré la couche. La métropole, plus touchée des droits sacrés de la nature que jalouse de son autorité, détourne les yeux d'un attentat que sa vigilance aurait dû prévenir, mais dont l'équité ne lui permettait pas de tirer vengeance. Ce n'est que la tyrannie qui, après avoir excité la rébellion, veut l'éteindre dans le sang des opprimés. Le machiavélisme, qui enseigne aux princes l'art de se faire craindre et détester, leur ordonne d'étouffer les victimes dont les cris importent. L'humanité prescrit aux rois la justice dans la législation, la douceur dans l'administration, la modération pour ne pas occasionner les soulèvements, et la clémence pour les pardonner. La religion ordonne aux peuples l'obéissance : mais, avant tout, Dieu commande aux princes l'équité. S'ils y manquent, cent mille bras, cent mille voix s'élèveront contre un seul homme au jugement du ciel et de la terre.

Si vous en exceptez quelques médiocres hauteurs dans la partie méridionale, l'île est assez généralement unie. Tout ce qui y est susceptible de culture est défriché. Une seule rivière la traverse, mais elle n'est pas navigable. Comme les

forêts ont été toutes abattues , les sécheresses la dévorent trop souvent. Ses côtes offrent aux navires marchands trois ou quatre assez bons ports, dont celui de Saint-Jean est le plus fréquenté. Ces différentes rades occupent une cinquantaine de petits bâtimens formant dans leur ensemble quatorze cents tonneaux , et montés par quatre cents hommes , presque tous esclaves. On compte dans la colonie deux mille cinq cents blancs , et trente-huit à quarante mille noirs. Depuis 1766 jusqu'en 1772 , leurs soins réunis donnèrent annuellement vingt-sept millions vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize livres pesant de sucre ; un million deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente et un galons de rum ; deux mille huit cent dix-sept galons de mélasse , et quelques autres denrées de peu d'importance. Ces productions diverses n'ont que peu augmenté depuis cette époque assez reculée.

Un grand intérêt doit exciter l'Angleterre à prévenir par tous les moyens possibles la décadence d'un si précieux établissement. C'est l'unique boulevard des nombreuses et petites îles qu'elle occupe dans ces parages. Toutes ont les yeux fixés sur Antigoa et sur le Havre anglais , où mouillent toutes les forces navales chargées de leur sûreté , et où les escadres trouvent réunis , dans des arsenaux et des magasins très-bien entendus , les objets nécessaires pour assurer leurs opérations. L'entretien des médiocres fortifications qui

entourent les deux principales rades , une partie de la solde des six cents hommes chargés de leur défense , les frais qu'entraîne l'artillerie , ces dépenses sont à la charge de la colonie , et absorbent les deux tiers de 272,582 livres qu'elle est obligée de demander annuellement à ses habitans.

Le conseil d'Antigoa n'étend pas sa juridiction sur les îles britanniques situées à son voisinage , qui ont toutes leurs assemblées particulières ; mais son gouverneur l'est aussi de Montferrat , de Nièves , de Saint-Christophe , d'Anguille , des Vierges ; et c'est une de ses obligations de les visiter chaque année.

Montferrat , situé à sept lieues nord-ouest d'Antigoa , fut reconnu en 1493 par les Espagnols , et occupé en 1632 par les Anglais. Les sauvages qui y vivaient paisiblement en furent , selon l'usage , chassés par les usurpateurs. Cette injustice n'eut pas d'abord des suites fort heureuses. La marche du nouvel établissement fut long-temps si lente , que , cinquante-six ans après sa fondation , on y comptait à peine sept cents habitans. Ce ne fut que vers la fin du siècle que la population en blancs et en noirs devint ce qu'elle pouvait être dans une possession si resserrée. Des cannes furent alors substituées aux denrées de peu de valeur qui avaient fait languir leurs cultivateurs dans la misère. La guerre et les élémens renversèrent à plusieurs reprises les espérances les mieux fondées , et forcèrent les colons à contrac-

xxiii.
A quoi se
réduit l'éta-
blissement
formé par les
Anglais à
Montferrat.